

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 5 octobre 2022 de M^{mes} et MM. Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain Miserez, Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Timothée Fontolliet, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Ahmed Jama, Théo Keel, Monica Granda et Yves Herren: «Pour une rue de la Terrassière végétalisée et piétonnisée de la gare des Eaux-Vives, square Agasse, route de Chêne, jusqu'aux Glacis-de-Rive».

16 août 2023

Rapport de M. Denis Ruyschaert.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) en urgence par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 1^{er} novembre 2022. La commission l'a traité lors des séances des 28 février et 4 avril 2023 sous la présidence de M. Denis Ruyschaert, ainsi que le 13 juin 2023 sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit vivement remercié.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que des projets d'aménagements ambitieux doivent être prévus pour végétaliser et piétonniser des rues au centre de la ville;
- que la rue de la Terrassière se prêterait idéalement à la création d'espaces ombragés, agrémentés de bancs, voire de terrasses;
- que les espaces conviviaux en plein air sont très prisés par la population, à l'abri d'un trafic routier intense;
- qu'au sens de la loi, les places de parking occupant la rue pourraient être compensées dans le parking de Villereuse situé non loin de là;
- qu'il est nécessaire de requalifier l'espace public, d'améliorer les mobilités douces, de créer des trottoirs généreux pour les piéton-ne-s;
- que les commerçant-e-s considèrent ces aménagements intéressants et que le projet sera réalisé en concertation avec les habitants et les associations du quartier;

- que le nouvel aménagement, à l’instar du projet de la rue de Carouge, offrira une réelle plus-value pédestre en reliant la gare des Eaux-Vives aux Glacis-de-Rive;
- que les priorités et la stratégie climat décidées par la Ville de Genève pour améliorer la qualité de vie s’inscrivent dans une politique volontaire d’adaptation au réchauffement climatique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs destiné aux études en vue de la réalisation d’un réaménagement de la rue de la Terrassière, à savoir jusqu’au dépôt de la requête et du crédit de réalisation.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l’étude est suivie d’une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d’amortissement de la réalisation. Sinon, l’étude sera amortie selon les règles en vigueur.

Séance du 28 février 2023

Audition de M. Jean-Luc von Arx, auteur du projet de délibération

M. von Arx prend la parole et rappelle que du temps de M. Barazzone, il était également question de piétonniser des rues. Il rappelle l’urgence climatique prononcée par la Ville de Genève en février 2020 et la neutralité carbone envisagée pour 2050. Il précise que la mobilité implique 27% des gaz à effet de serre (GES) et que les voitures occupent largement l’espace public. Il évoque alors la route de Malagnou et Pictet-de-Rochemont qui encerclent la Terrassière, en rappelant que le béton est omniprésent dans ce périmètre.

Il remarque que ce projet de piétonnisation permettrait de rallier la zone piétonne qui est attendue dans les Rues-Basses. Il évoque ensuite un article de Vincent

Kaufmann. Il observe encore que la Terrassière mesure plus de 500 mètres et que des parkings sont existants à 200 mètres. Il signale que l'idée de proposer un crédit d'étude sur cette rue est née d'une conversation avec des commerçants de cette rue. Il pense, cela étant, qu'il est nécessaire de maintenir l'accès aux ayant droit et aux services d'urgence. Il aimerait que ce sujet fasse l'objet d'un véritable débat. Il estime qu'une rue piétonnisée permettrait en outre de sécuriser le périmètre tout en favorisant l'animation des lieux. Il signale encore qu'une étude est nécessaire également pour déterminer les arbres pouvant être plantés puisque le sous-sol doit être déterminé au vu de sa probable surutilisation.

Il déclare encore que 30 places de stationnement existent dans cette rue ainsi qu'une vingtaine de places deux-roues aux alentours du chemin De-Roches. Il ajoute que 20 places occupent le bas de la rue Agasse, et que ces places peuvent être compensées dans les parkings souterrains proches pour des montants intéressants. Il termine en déclarant que le crédit d'étude est estimé à 2 millions de francs.

Une commissaire remarque qu'il est question de couper la rue depuis la rue Agasse.

M. von Arx répond que l'idée est d'englober le bas de la rue Agasse dans la zone piétonne puisque cela permet de pacifier toute la zone de la Terrassière.

Cette commissaire demande où sera reportée la circulation.

M. von Arx répond que c'est une question pour laquelle l'étude devra apporter une réponse.

Cette commissaire demande combien de véhicules passent dans cette rue.

M. von Arx l'ignore.

Un commissaire déclare que les flux de voitures vont augmenter sur les axes parallèles, générant plus de pollution. Il pense que le vrai problème relève des 100 000 frontaliers qui viennent à Genève.

M. von Arx répond que c'est la marche qui est mise en avant dans ce projet. Il ajoute que créer des espaces piétons permet aussi de modifier les habitudes et peut-être de passer à la marche. Quant aux frontaliers, il estime qu'il faut créer des P+R. Il rappelle en outre que les frontaliers utilisent massivement le CEVA.

Un autre commissaire remarque qu'il y a une évaporation de trafic dans ce type de projet, les conséquences n'étant pas forcément mathématiques. Il demande comment a été estimé le budget.

M. von Arx répond s'être basé sur le projet de Montchoisy.

Le président demande s'il y a des demandes d'audition.

Un commissaire propose l'audition de M^{me} Perler.

Le président remarque que la commission est en faveur de cette audition moins une opposition.

Séance du 4 avril 2023

Le président évoque le projet de délibération PRD-309 et mentionne que le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) a demandé si son audition était nécessaire puisqu'une proposition est ouverte. Il remarque qu'il est possible d'adresser des questions par écrit ou simplement de demander l'avis de M^{me} Perler à l'issue de son audition sur le projet de délibération PRD-320.

Un commissaire rappelle que c'est la commission dans son ensemble qui a décidé de cette audition et il ne pense pas que le président puisse modifier cette audition à son gré, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un projet de délibération, soit une demande de crédit. Il pense qu'une présentation claire s'impose, plus qu'une simple discussion à la fin du point sur la rue de Carouge, sujet, soit dit en passant, qui devrait être traité par la commission des travaux.

Le président signale relayer simplement une question du DACM. Il pense également qu'une présentation est nécessaire.

Ce commissaire ajoute qu'il faut que l'administration vienne avec un calendrier et un budget. Il remarque que cette demande d'audition oblige l'administration à faire le point sur ce sujet. Le président acquiesce.

Séance du 13 juin 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Nicolas Betty, chef de service à l'AGCM

M^{me} Perler déclare que ce projet de délibération offre l'opportunité de développer un projet qualitatif de façade à façade. Elle ajoute que ce projet fait référence à la proposition PR-1544 votée en mars, laquelle vise à l'amélioration du confort urbain. Elle explique que la rue de la Terrassière mérite une certaine attention puisqu'elle offre la possibilité d'aller à pied de la gare des Eaux-Vives jusqu'à Rive, ainsi que les modes doux et les transports publics. Elle signale que cette rue est bordée de vitrines souvent opaques. Elle déclare encore que le titre de ce projet de délibération évoque le tronçon de la route de Chêne et le square Agasse, lequel

pourrait être amélioré. Elle remarque toutefois qu'inclure la route de Chêne pourrait être un peu délicat puisque ce tronçon appartient à la moyenne ceinture. Elle indique que ce projet est accueilli favorablement par le département.

M. Alphonse ajoute que le projet de délibération propose un crédit de 2 millions de francs permettant de mener des études. Il rappelle que la rue de la Terrassière a été identifiée comme un axe où la marchabilité devait être améliorée, et il remarque que des aménagements temporaires pourraient préfigurer un réaménagement de cet axe. Il indique également que cette rue est en liaison avec la gare des Eaux-Vives, en dix minutes de marche, et avec cinq carrefours à traverser. Il ajoute que le trajet en tram nécessite cinq minutes, ce qui implique que se rendre à pied à la gare devient concurrentiel. Il remarque que le but est d'améliorer le confort urbain avec une promenade plantée, de dégrapper les enrobés et de mettre en place un substrat avec des plantations. Il mentionne que plusieurs mesures ont été envisagées visant à pacifier le trafic au profit des piétons, avec une amélioration des traversées piétonnes et des espaces de pause.

Il ajoute que le DACM estime que c'est un projet qualitatif de façade à façade pouvant être développé et venant compléter les mesures temporaires. Il remarque que ce trajet pourrait se développer jusqu'aux Glacis-de-Rive. Il signale encore que la task force Terrassière va proposer des mesures temporaires en parallèle aux mesures devant se développer dans l'ensemble du périmètre. Il déclare que le budget proposé permet d'initier une démarche d'étude. Il remarque que ce projet pourrait se développer en 2025.

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'initiative sur les rues piétonnes (IN-7).

M. Betty indique que c'est le secteur de Rive qui est concerné de prime abord, avec une mise à jour du projet initial et la préservation des arbres existants. Il ajoute que les marchands ont en outre demandé que le marché reste sur le boulevard Helvétique, et il déclare que la réflexion est en cours sur un renvoi du trafic sur la place des Eaux-Vives. Il observe que des mesures d'anticipation sont en cours sur les rues en transition avec une année de mise à l'essai. Il déclare encore que des autorisations de construire devraient être déposées cet automne pour supprimer des places de stationnement sur la rue d'Italie et en améliorant les zones au pied des arbres dans cette rue. Il remarque que la réflexion porte en outre sur le périmètre de l'école.

Une commissaire observe qu'il serait possible de végétaliser Pierre-Fatio ainsi que le rond-point de Rive.

M. Betty déclare que le second secteur de l'IN-7 regroupe la rue de la Rôtisserie où des places de stationnement ont été supprimées et une végétalisation en bac apportée. Il ajoute que la suite du programme est en cours de rédaction. Quant au

volet 3, soit la partie des Rues-Basses depuis la rue de la Confédération jusqu'au quai Guisan, les études seront engagées lorsque les deux premières étapes seront suffisamment avancées.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la motion qui avait été votée sur la place des Eaux-Vives.

M. Betty déclare que ce périmètre pourrait faire l'objet d'une réflexion en quatrième étape, lorsque le bus à haut niveau de service (BHNS) sera en fonction. Il remarque que l'aménagement de cette place implique une réflexion globale sur le fonctionnement des bus et des transports publics.

Une commissaire déclare que les voitures passeraient sur une zone piétonne durant le marché.

M. Alphonse répond que le tronçon n'est pas en zone piétonne. Il ajoute que l'enjeu est de réduire les traversées piétonnes sur les axes routiers qui demeurent.

La commissaire observe que le tronçon sera donc en zone de rencontre.

M. Alphonse acquiesce et déclare qu'il y a de nombreux commerces, ce qui induit de préférence une zone 20.

La commissaire ajoute qu'il n'y aura plus de voitures vers Eaux-Vives 2000 en revanche. M. Alphonse acquiesce.

La commissaire demande si les vélos pourront toujours passer.

M. Alphonse déclare que le transit vélo sera sur Pictet-de-Rochemont, mais il mentionne qu'il faut tout de même assurer la desserte. Il rappelle en outre que les rails de tram existants représentent un risque pour les vélos.

La commissaire demande quel est le statut de cette rue.

M. Alphonse répond que c'est un réseau communal structurant en raison du passage du tram, et il déclare que c'est donc le Canton qui détient la compétence.

La commissaire demande si le Canton a son mot à dire sur le maintien des voitures dans cette rue. M. Alphonse acquiesce.

Un commissaire se demande quelle est la définition du terme «marchabilité». Il déclare avoir la sensation que le projet a plein de qualités mais que son but est de remporter l'adhésion des sensibilités politiques.

M^{me} Perler déclare qu'il est question d'offrir des trottoirs suffisamment larges permettant le passage confortable des poussettes et des personnes à mobilité réduite (PMR), tout en donnant l'envie de marcher. Elle remarque que l'ambiance dans cette rue n'est pas agréable aujourd'hui.

Un commissaire demande jusqu’où aller dans cette réflexion et si un jour les aménagements pour les transports publics ne seront pas démantelés puisque marcher est plus agréable. Il pense qu’il serait judicieux d’avoir des objectifs clairs.

M^{me} Perler déclare qu’il est question d’éprouver du plaisir en marchant dans cette rue. Elle ajoute que rien ne sera déconstruit, ce d’autant plus qu’il y a deux parkings dans cette rue. Elle remarque qu’il est en revanche nécessaire d’augmenter le nombre de parkings vélos.

M. Alphonse déclare que la «marchabilité» est un concept en cours de discussion. Il remarque qu’il est également question de proposer des espaces de pause pour les personnes âgées.

Un commissaire remarque que ces derniers impliquent donc un principe «d’arrêtabilité».

M. Alphonse déclare que les demandes à cet égard sont de plus en plus nombreuses.

M. Betty ajoute qu’il est question en fin de compte d’offrir une voie publique agréable aux heures de pointe, lorsque le tram est plein.

M^{me} Perler signale encore qu’il y a une multitude de petits commerces dans les rues adjacentes ainsi qu’un établissement médico-social (EMS), et elle remarque que les trottoirs doivent être suffisamment larges.

Un commissaire se demande s’il n’y aura pas de nouveaux aménagements pour les trams. M^{me} Perler l’ignore.

M. Alphonse déclare que la proposition PR-1544 propose des mesures à court terme, alors que le projet de délibération PRD-309 questionnera les interdistances entre les arrêts. Il mentionne qu’une discussion avec l’Office cantonal des transports devra se faire dans le cadre de ce projet de délibération à cet égard. Il ajoute qu’il est trop tôt pour imaginer que les rails seront déplacés au milieu de la chaussée.

Un commissaire déclare qu’il y a en effet plein de petits commerces, elle se demande comment ceux-ci seront livrés et comment les clients feront pour venir chercher du matériel lourd chez un commerçant et réciproquement. Elle rappelle que ce genre d’aménagements entraîne toujours la disparition de certains commerces indépendamment des cafés.

M^{me} Perler déclare que les commerçants bougent constamment indépendamment des livraisons. Elle pense que ces mesures ne peuvent donc qu’améliorer les commerces existant le long de cette rue. Elle rappelle, cela étant, que les commerçants sont consultés dans le cadre de projets de cette nature, cela afin d’éviter les recours.

Une commissaire déclare que le débit de boissons nécessite des camions de livraison.

M^{me} Perler déclare que la compatibilité des projets est toujours discutée avec les commerçants.

Un commissaire se demande si un montant de 2 millions de francs est suffisant pour réaliser ces études.

M. Alphonse répond qu'il est compliqué de répondre à cette question mais il mentionne que, d'expérience, cette somme permet d'organiser le concours et d'initier la réflexion.

Ce commissaire demande si la végétalisation sera en pleine terre.

M. Alphonse acquiesce.

Un commissaire demande sur quels projets se nourrit l'expérience du DACM pour calculer les budgets. Il se demande en fin de compte si une méthode de chiffrage ne peut pas être établie.

M. Alphonse déclare que des ratios sont connus pour les mètres carrés. Il ajoute qu'il aurait été possible d'effectuer cet exercice mais qu'il est important de connaître le périmètre de l'étude. Les variables d'ajustement relèvent en outre des appels d'offres ouverts, ou des concours; cela étant, il est possible de faire parvenir à la commission un pré-ratio.

Le commissaire en prend note. Il déclare que cela lui permettra de connaître les montants usuels des entreprises lorsque le client est la Ville de Genève.

M. Betty rappelle que chaque projet a sa spécificité. Il remarque que si le tram est touché, le ratio varie complètement. Il signale que certains chantiers sont parfois reportés comme lorsque les Transports publics genevois (TPG) ne peuvent pas mettre à disposition de navettes, et il rappelle que chaque chantier a ses aléas.

Ce commissaire rappelle que M. von Arx, qui est l'auteur de cette proposition, avait chiffré ces études à 2 millions et il demande si ce montant est acceptable.

M^{me} Perler acquiesce.

M. Betty déclare que lorsque le DACM dépose une demande de crédit, le projet englobé porte jusqu'à la demande d'autorisation, mais il observe qu'il est possible de faire un autre découpage avec une part de crédit d'étude dans le projet de travaux.

Le président remarque que les obstacles à la piétonnisation sont nombreux et il se demande si c'est un endroit judicieux pour développer un tel projet et si les gains seront suffisants.

M^{me} Perler acquiesce et déclare que cette rue se trouve dans l’hypercentre, à deux pas du cœur de la Ville.

Le président indique qu’il ne sera pas possible de créer une grande avenue piétonne.

M^{me} Perler rappelle que les Rues-Basses sont piétonnes mais que des trams et des bus y passent. Elle précise que ce n’est pas incompatible.

Le président demande s’il y a des recours.

M. Alphonse déclare qu’une démarche administrative a été lancée à propos des trois petites rues qui vont faire l’objet d’un test pendant une année, et que le DACM saura jeudi si des recours sont lancés.

Une commissaire demande ce qu’il en est des vélos exactement.

M^{me} Perler déclare qu’il faut permettre aux cyclistes de se raccorder compte tenu du périmètre.

Une commissaire remarque que M^{me} Perler a indiqué précédemment que les vélos passeraient sur Pictet-de-Rochemont.

M. Betty répond que les vélos rapides passeront sur Pictet-de-Rochemont, mais que la desserte fine du quartier doit être réfléchie.

Une commissaire demande ce qui sera fait pour empêcher les vélos de passer. Elle rappelle que ces derniers passent toujours sur le quai des Bergues où les mesures qui ont été prises sont inefficaces.

M. Betty répond qu’il faut proposer une alternative. Il ajoute que deux itinéraires sont en cours d’étude pour proposer des alternatives au quai des Bergues.

Une commissaire demande quelles sont les solutions de contournement pour la Terrassière.

M^{me} Perler répond que ce sont les études qui apporteront ces réponses.

M^{me} Perler et ses collaborateurs se retirent.

Le président demande s’il y a des demandes d’audition.

Un commissaire déclare que le dossier a été bien étudié et il pense qu’il est possible de procéder au vote.

Une commissaire déclare que M. Kaufmann avait été auditionné par la commission et elle mentionne qu’il faut lire ce qu’il a écrit sur la marchabilité. Elle ajoute que le rapport sur le projet Clé-de-Rive comporte un certain nombre d’explications de M. Kaufmann.

Un commissaire des Vert-e-s déclare que son groupe votera ce projet de délibération qui permet d'explorer les possibilités. Il ajoute que ce projet fait également sens avec les besoins du secteur.

Une commissaire d'Ensemble à gauche explique qu'elle a tout de suite soutenu ce projet et elle mentionne que l'audition de M^{me} Perler est venue confirmer sa position.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe est en faveur de ce texte et estime qu'il est en cohérence avec les Rues-Basses, c'est un projet d'avenir pour une ville meilleure.

Un commissaire du Centre déclare que son groupe, comme étant un des dépositaires du projet, est convaincu par son bien-fondé.

La commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe s'opposera à ce projet de délibération compte tenu de la suppression de 30 places et de l'aménagement envisagé à Agasse. Elle estime en outre que le montant de 2 millions de francs lui semble énorme, ce d'autant plus qu'un projet de délibération similaire a été voté. Elle signale en outre que les vélos sont acceptés dans le projet, ce qui lui semble incohérent.

Le président mentionne que le Mouvement citoyens genevois refusera également ce projet de délibération. Il ajoute que piétonniser cette rue n'est pas une bonne idée puisqu'il y aura quoi qu'il en soit des bus et des vélos. Il précise qu'une zone de rencontre entraîne en outre de nombreux problèmes.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe a décidé de refuser ce projet puisqu'il n'y a pas de compensation prévue pour la suppression des places de parc. Elle ajoute que piétonniser une rue où passe un tram présente des risques, notamment pour les enfants.

Le président passe au vote du projet de délibération PRD-309.

Par 10 oui (3 Ve, 1 EàG, 2 LC, 4 S) contre 4 non (1 UDC, 1 MCG, 2 PLR) et 1 abstention (PLR), le projet de délibération PRD-309 est accepté.